

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC**

**Date de convocation :**  
**26 janvier 2016**

**Convocation affichée le:**  
**26 janvier 2016**

**Compte rendu affiché le:**  
**2 février 2016**

**Nombre de membres :**

Effectif légal : **22**

En exercice : **20**

Présents : **17**

Votants : **17**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

***Etaient présents :***

Patrick HERVIOU, Edith RENAUDIN, Yves ROUAULT, Françoise MANCHERON, Isabelle BOUILLET, Alan POULAIN, Annaëlle ANGIBAUD, David BAUDET, Annick COLLIN, Yannick DAUGAN, , Alain GAUTIER, Daniel GEORGEAULT, Linda PERCHEREL, Jean-Claude PERCHEREL, Géraldine SAUVÉ, Christine SANTIER, Cédric TIREL

***Etaient Excusés :*** Stéphanie THAUNAY,

***Absents :*** Anne-Sophie LE CROM, Louis TANNOUX

Un scrutin a eu lieu, Madame Edith RENAUDIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance du 4 janvier 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 janvier 2016

**OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance du 11 janvier 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2016

**OBJET : Démission de Madame Fabienne FEUVRAIS de ses fonctions – Nouveau tableau du Conseil Municipal (2016-15)**

Le lundi 25 janvier 2016, une lettre de démission de Madame Fabienne FEUVRAIS en sa qualité de Conseiller Municipal installé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a été reçue en Mairie de La Chapelle du Lou du Lac. Comme le prévoit l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, une démission est définitive dès sa réception en Mairie. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, et conformément à l'article L.258 du Code Electoral, cette démission n'entraînera pas de nomination d'un nouveau conseiller municipal.

<b>Qualité</b> (M. ou Mme)	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Fonction<sup>1</sup></b>
M.	HERVIOU Patrick	30/12/1957	Maire
Mme	RENAUDIN Edith	02/02/1975	Premier adjoint
M.	ROUAULT Yves	01/02/1950	Deuxième adjoint
M.	MANCHERON Françoise	28/01/1963	Troisième adjoint
Mme	BOUILLET Isabelle	09/07/1962	Quatrième adjoint
M.	POULAIN Alan	29/07/1978	Cinquième adjoint
Mme	ANGIBAUD Annaëlle	09/03/1979	Conseiller municipal
M.	BAUDET David	21/06/1971	Conseiller municipal
Mme	COLLIN Annick	30/12/1951	Conseiller municipal
M.	DAUGAN Yannick	11/05/1973	Conseiller municipal
M.	GAUTIER Alain	15/10/1955	Conseiller municipal
M.	GEORGEAULT Daniel	28/11/1945	Conseiller municipal
Mme	LE CROM Anne-Sophie	16/07/1981	Conseiller municipal
M.	PERCHEREL Jean-Claude	22/07/1954	Conseiller municipal
Mme	PERCHEREL Linda	01/09/1982	Conseiller municipal
Mme	SANTIER Christine	05/12/1953	Conseiller municipal
Mme	SAUVÉ Géraldine	15/11/1981	Conseiller municipal
M.	TANNOUX Louis	17/07/1952	Conseiller municipal
Mme	THAUNAY Stéphanie	25/11/1973	Conseiller municipal
M.	TIREL Cédric	21/11/1988	Conseiller municipal

**OBJET : Salle multi-activités Ferdinand BUSNEL – travaux d’électricité (2016-16)**

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d’électricité sont nécessaires à la salle multi-activités Ferdinand BUSNEL afin de permettre un fonctionnement optimisé des équipements et une utilisation conforme au règlement d’utilisation de la salle par les usagers.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de lui donner pouvoir pour consulter les entreprises pour l’élaboration de devis correspondantes aux besoins de la collectivité.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

- **accepte** la réalisation de travaux électriques à la salle Ferdinand BUSNEL
- **autorise** Monsieur le Maire à consulter les entreprises sur le sujet

**OBJET : Frelons asiatiques – proposition de prise en charge par la commune de la destruction des nids – travaux d’électricité (2016-17)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la population de frelons asiatiques croît de manière importante sur le Département et touche désormais notre commune.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil, compte tenu que le cout de la destruction des nids peut considérer un frein pour le particulier et par conséquent accentuer la prolifération de cette espèce, que la commune prenne en charge la destruction des nids.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

- **décide** que la destruction des nids de frelons asiatiques sera prise en charge intégralement par la commune de La Chapelle du Lou du Lac
- **dit qu’**en cas de destruction nécessitant l’utilisation de matériel spécifique, un devis devra être fourni par l’entreprise intervenant dans la destruction
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l’ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**OBJET : Salle Multi-activités Ferdinand BUSNEL – Mise en place du nouveau règlement d’utilisation (2016-18)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la modification des caractéristiques techniques du bâtiment de la salle multi-activités ainsi que la mise à disposition de nouveau matériel nécessite de la part de la commune la modification de certaine ligne du règlement d’utilisation.

A ce titre, Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de la réunion tenue par la commission « Gestion des Salles » et propose au conseil de modifier le règlement tel que cela est proposer par la commission communale.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

- **décide** de modifier le règlement d’utilisation de la salle multi-activités Ferdinand BUSNEL tel qu’annexé ci-après
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l’ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**OBJET : Aménagement du Bourg – réalisation d’un contrat d’objectif développement durable (2016-19)**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l’aménagement du bourg, un contrat d’objectif développement durable peut être réalisé.

Un comité de pilotage sera créé afin d’analyser les données actuelles, définir les besoins et faire des propositions au conseil municipal dans le cadre de la consultation « contrat d’objectif développement durable ».

Monsieur le Maire précise que le comité de pilotage sera assisté par le conseil départemental d’Ille-et-Vilaine.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un comité de pilotage et demande aux élus souhaitant intégrer ce comité de pilotage de se manifester.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

- **décide** de lancer le projet d’aménagement du bourg
- **décide** de créer un comité de pilotage visant à établir un futur contrat d’objectif développement durable.

- **nomme** Messieurs Patrick HERVIOU et Yves ROUAULT et Mesdames Edith RENAUDIN, Annick COLLIN et Christine SANTIER comme membres du comité de pilotage
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

### **OBJET : Allée piétonne route des Aunays – lancement du projet (2016-20)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de prolonger l'allée piétonne route des Aunays afin de connecter complètement en liaison pédestre sécurisée la partie « est » de l'agglomération au centre bourg de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de lancer les premières études de faisabilité techniques et financières du projet.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **décide** de lancer le projet d'aménagement d'une allée piétonne route des Aunays
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des Maîtres d'œuvre et/ou des entreprises.

### **OBJET : Sécurisation des Voies – Cas du secteur des Jardins de la Butte (2016-21)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création d'une commission communale ouverte « Sécurisation » visant à travailler sur la mise en sécurité de la voirie communale.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande effectuée en mairie par plusieurs habitants du lotissement les Jardins de la Butte afin que des aménagements soient réalisés dans le but de réduire la vitesse dans ce lotissement

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette demande en consultant la commission afin que celle-ci travaille sur l'opportunité de la mise en place d'aménagement dans ce secteur

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **décide** qu'il est opportun que la commission sécurisation se penche sur le dossier
- **autorise** Monsieur le Maire à présenter le résultat de la commission en conseil municipal.

### **OBJET : Réfection des sanitaires publics – Lancement du projet (2016-22)**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état de dégradation avancé des sanitaires publics place de l'église et précise que ces dégradations sont le fruit d'incivilités.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser des travaux en intégrant dans ce local des équipements anti dégradation afin d'en assurer la pérennité.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **dit** qu'il est nécessaire de rénover les sanitaires publics de la place de l'église
- **autorise** Monsieur le Maire à consulter les entreprises sur ce dossier.

### **OBJET : Réfection des douches aux vestiaires de foot – Lancement du projet (2016-23)**

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux ont été réalisés au cours des dernières années dans les bâtiments du stade Joseph RENAULT sans que les équipements de douches n'aient été concernés.

A ce titre, les utilisateurs de ces équipements ont émis le souhait d'augmenter le nombre de douches dans les vestiaires et Monsieur le Maire propose au conseil d'apporter une réponse favorable à cette demande.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **dit** qu'il est nécessaire de rénover les douches du Stade Joseph RENAULT
- **autorise** Monsieur le Maire à consulter les entreprises sur ce dossier.

**OBJET : Création du budget CCAS de La Chapelle du Lou du Lac (2016-24)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la création de la commune nouvelle de La Chapelle du Lou du Lac a, de fait, dissous les entités CCAS des communes de La Chapelle du Lou et de Le Lou du Lac.

Monsieur le Maire informe le conseil que les anciens membres des conseils d'administration se sont réunis dernièrement et ont proposé que l'entité CCAS de La Chapelle du Lou du Lac soit créée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un CCAS sur la commune de La Chapelle du Lou du Lac

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **décide** de créer un CCAS sur la commune de La Chapelle du Lou du Lac
- **décide** de créer un budget CCAS de La Chapelle du Lou du Lac
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette création.

**OBJET : Fixation du nombre des membres du conseil d'Administration du C.C.A.S (2016-25)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

- **décide** de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration.
- **désigne** Mesdames RENAUDIN Edith, MANCHERON Françoise, BOUILLET Isabelle, SANTIER Christine, SAUVÉ Géraldine et Messieurs POULAIN Alan, PERCHEREL Jean-Claude et TANNOUX Louis.

**OBJET : désignation des membres de la CCID (2016-26)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au 3ème alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la nomination des membres des commissions par le Directeur Régional des Finances Publiques doit être effectuée dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Aussi, le conseil municipal doit transmettre une liste de personnes qui siégeront à cette commission communale

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
--	------------	-----------

Commune de La Chapelle du Lou du Lac	<p>Mme Edith RENAUDIN (Raminé – Le Lou du Lac)</p> <p>M. Pascal TIREL (le Pont Morand – La Chapelle du Lou)</p> <p>Mme Hélène GUYON (le Clos du Bois – La Chapelle du Lou)</p> <p>Mme Michèle IGLÉSIA (le Champ de l’Orme – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. Fabrice HERVIOU (4, allée du Clos du Bois – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. Yves ROUAULT (le Plessis du Lou – La Chapelle du Lou)</p> <p>Mme Anna PERCHEREL (La Ville Piron – Le Lou du Lac)</p> <p>Mme Gisèle BOUSSIN (La Motte au Sage – Le Lou du Lac)</p> <p>M. André COLLET (La Ville Joubier – Le Lou du Lac)</p> <p>M. Joël BOURDOIS (Le Clos de la Souche – Le Lou du Lac)</p> <p>Mme Corinne GOURVELLEC (La Faute Gueret – Le Lou du Lac)</p>	<p>Mme Annick COLLIN (1, rue Alain de Botherel – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. André MANCHERON (6, route de Louche – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. André HOUÉE (1, rue Ker Madeleine – La Chapelle du Lou)</p> <p>Mme Maryvonne SOUILLARD (1, le Labour – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. Eric GUERARD (7, rue Ker Madeleine – La Chapelle du Lou)</p> <p>M. Daniel GEORGEAULT (Bouhal – Le Lou du Lac)</p> <p>M. Arnaud COLLET (Salmon – Le Lou du Lac)</p> <p>Mme Géraldine GALLAND (Les Quatre Routes – Le Lou du Lac)</p> <p>M. Joseph COLLET (La Ville Piron – Le Lou du Lac)</p> <p>Mme Christiane GEORGEAULT (Bouhal – Le Lou du Lac)</p>
Hors commune	<p>M. Samuel HOUITTE (la Moissonnière - Irodouër)</p> <p>M. André RENAUDIN (7, rue du Domaine – Bédée)</p>	<p>M. Erick MAUDET (le Bois Hermes - Landujan)</p>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Valide** la liste des personnes susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) telle que présentée ci-dessus.

**OBJET : Vente des anciennes tables et chaises de la salle multi-activités Ferdinand BUSNEL (2016-27)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de nouvelles tables et chaises ont été acquises par la commune afin d’équiper la salle Ferdinand BUSNEL.

A ce titre, et après avoir donné une grande partie de l’ancien équipement aux associations, Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en vente les éléments restants aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose de créer une régie pour cette vente et de fixer les tarifs tels que suit :

- 1 Table : 25,80 €
- 2 Tables : 47,55 €
- Chaise : 6,75 €

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal**

- **décide** de mettre en vente les tables et chaises.
- **Autorise** Monsieur le Maire à créer une régie
- **Fixe** les tarifs comme suit :
  - 1 Table : 25,80 €
  - 2 Tables : 47,55 €
  - Chaise : 6,75 € l’unité

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

**Informations diverses**

*séance levée à 21h45*